



Données nouvelles pour l'histoire de la construction des terroirs viticoles de Bourgogne, cinquante ans après l'oeuvre de Roger Dion

Jean-Pierre Garcia

► To cite this version:

Jean-Pierre Garcia. Données nouvelles pour l'histoire de la construction des terroirs viticoles de Bourgogne, cinquante ans après l'oeuvre de Roger Dion. Pitte J.-R. Le bon vin entre terroir, savoir-faire et savoir-boire : actualité de la pensée de Roger Dion, CNRS Editions, p. 287-303, 2010. halshs-01053102

HAL Id: halshs-01053102

<https://shs.hal.science/halshs-01053102>

Submitted on 29 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Référence de publication:

J.-P. GARCIA, Données nouvelles pour l'histoire de la construction des terroirs viticoles de Bourgogne, cinquante ans après l'oeuvre de Roger Dion, *in* : J.-R. Pitte (dir.), *Le bon vin entre terroir, savoir-faire et savoir-boire : actualité de la pensée de Roger Dion*, Paris : CNRS Editions, 2010, p. 287-303

Données nouvelles pour l'histoire de la construction des terroirs viticoles de Bourgogne, cinquante ans après l'oeuvre de Roger Dion

Jean-Pierre Garcia

Université de Bourgogne, UMR 5594 ARTeHIS

L'oeuvre de Roger Dion¹ sur les développements de la viticulture en France s'appuie beaucoup et souvent sur l'exemple de l'histoire viticole bourguignonne qui constitue comme un modèle dans sa démonstration : illustration des différences d'échelles d'approche, illustration de la prépondérance du vouloir et du travail humains sur les contraintes physiques, relations aux voies de communications, influence durable de la viticulture médiévale. A toutes les étapes de sa démonstration, les vignobles de Bourgogne sont appelés pour fournir les arguments nécessaires en raison de la richesse des sources écrites que l'exploitaiton de la vigne et la commercialisation des vins depuis l'antiquité a suscitées. Cet éclairage, plutôt porté sur les terrains ou plutôt porté sur l'action de l'homme, a nourri les débats d'opposition, déjà vifs à l'époque de la parution des articles de R. Dion, et qui ressurgissent aujourd'hui sous la forme du questionnement actuel sur les tenants du terroir regardés tantôt par les disciplines scientifiques ou tantôt par les sciences sociales : terroir naturel / terroir construit ? terroir donné / terroir voulu ? L'occupation des coteaux de Bourgogne s'est mise en place au cours des deux derniers millénaires suivant des modalités complexes qui se départissent d'une implantaiton unique de la vigne sur les versants et d'une histoire linéaire et immuable. Je voudrais illustrer quelques résultats pluridisciplinaires factuels récents sur la construction historique des terroirs de Bourgogne et les replacer en perspective et à la lumière des observations et des concepts développés par R. Dion. Même s'il sera fait état de nouvelles données archéologiques, historiques, géographiques, géologiques que R. Dion ne pouvait pas connaître et qui modifient quelque peu certains arguments à la base de sa démonstration, on verra, comme l'a mit en relief J.-P. Brun en 2001², que « le modèle est solide », et robuste aux changements de moyens d'analyses et à l'acquisition des faits.

Du nouveau dans le Pagus Arebrignus

Le *Pagus Arebrignus* et son vignoble, probablement de la Côte de Nuits ou de Beaune, est au coeur de la démonstration de R. Dion où il affirme la suprématie du « vouloir humain » sur

¹ : DION R. (1959) - *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIXe siècle*, 770 p. (réédition,

² : JP Brun J.-P. et F. Laubenheimer F. (2001). La viticulture antique en Gaule. *Gallia*, 58, p. 203-219.

les « contraintes physiques »³. Son analyse pénétrante du texte du célèbre panégyrique dédié à Constantin en 312⁴ bat en brèche les quelques éléments archéologiques disponibles à l'époque, et fait ressortir l'importance des investissements d'une élite éduenne en concurrence avec sa voisine chalonaise, pour planter une culture de prestige au plus près des voies de communication et de transport de l'Empire. C'est ce qui explique pour lui, l'implantation des meilleurs crus actuels de la Côte dans les limites de la Civitas d'Autun. En dehors de la description du paysage qui permet de situer le Pagus, l'analyse de R. Dion fait remonter l'implantation de la vigne en Côte-d'Or à l'époque gallo-romaine à partir du 3^{ème} s. ap. J.-C.. Depuis quelques années, les indices archéologiques, pourtant indirects⁵ ou non univoques (production d'amphores régionales à partir du 1^{er} siècle de notre ère, outils de vigneron, sources iconographiques des stèles et statues, *villae* à « descentes de caves » (Brognon, Rouvres-en-plaine), ou encore directs (*villa* à pressoir à Selongey) ont laissé envisager la présence de la viticulture antique au 2^{ème}-3^{ème} s. et peut-être même à partir du milieu du 1^{er} s. en Côte-d'Or. C'est ce que confirme la découverte récente d'une vigne gallo-romaine à Gevrey-Chambertin⁶. Cette plantation antique sur au moins 26 rangs alignés de plus de 100 m de long, conforme à certaines préconisations de Plinius l'Ancien et de Columelle, atteste la pratique viticole antique en plaine à la fin du 1^{er} s.-début de 2^{ème} s. (Fig. 1). Cette découverte nous a obligés à une nouvelle lecture et une nouvelle traduction⁷ du panégyrique à Constantin qui peut laisser voir aussi un vignoble installé dans la plaine (Fig. 2), contrairement aux traductions communément admises et traditionnellement reprises par les auteurs⁸.

*Quin etiam ipse ille pagus Arebrignus inani fertur invidia cuius in uno loco vitium cultura perspicua est ; nam retro cetera silvis et rupibus invia securarum sunt cubilia bestiarum. Illa autem quae subiecta et usque Ararim porrecta planities fuit quidem, ut audio, aliquando iucunda, cum per singulorum fines continua cultura **fontium** fossis patentibus evehebat :*

³ : DION R. (1952) - Querelle des anciens et des modernes sur les facteurs de la qualité du vin. *Annales Géogr.*, LXI, 1952

⁴ : DION R. (1952) - Métropoles et vignobles en Gaule romaine. L'exemple bourguignon. *Annales ESC* VII.

⁵ : E. GAUTHIER & M. JOLY (2003). Vignoble et viticulture dans le Centre-Est de la Gaule au I^{er} siècle ap. J.-C. *Presses Universitaires Franc-Comtoises, Annales littéraires, série Environnement, sociétés et archéologie* ; 5, p. 191-208.

⁶ : GARCIA J.-P. & S. CHEVRIER (2010) - Le vignoble gallo-romain de Gevrey-Chambertin. *Revue archéologique de l'Est* (à paraître) et article dans. *Histoire Antique et Médiévale*, HS n° 20, sept.-Oct. 2009. <http://www2.cnrs.fr/presse/communiquer/?debut=240>.

⁷ : GARCIA J.-P. & N. FICK (2009) – La vigne antique en Côte-d'Or : nouvelles données archéologiques et nouvelle traduction du panégyrique de Constantin. *Revue archéologique de l'Est* (à paraître).

⁸ : e.g. celle de E. Galletier, Les Belles Lettres, 1952 « Le fameux *pagus Arebrignus* lui-même est bien vainement jaloué et porté aux nues, car on n'y voit plus cultiver la vigne en un seul point : au-delà, tout le reste n'est que forêts et roches inaccessibles, sûrs repaires de bêtes sauvages.

Quant à la plaine qui s'étend à ses pieds et va jusqu'à la Saône, elle fut en vérité, me dit-on, riante jadis au temps où une culture non interrompue assurait à chaque domaine, par des canaux à ciel ouvert, l'évacuation des eaux courantes des fontaines. Mais aujourd'hui que les dévastations ont obstrué les canaux, les terres basses, qui, par leur situation même, étaient plus fertiles que les autres sont transformées en fondrières et en marécages. Enfin ces vignes mêmes qu'admirent ceux qui ne les connaissent pas, sont si épuisées par la vieillesse qu'elles ne profitent presque plus de la culture.

En effet, les racines des ceps dont nous ne savons plus l'âge, par leurs replis infinis et par leur masse, empêchent de donner aux fosses la profondeur normale et les provins à découvert se trouvent exposés aux pluies qui les noient et aux rayons de soleil qui les brûlent.

Et nous ne pouvons pas, selon l'usage de l'Aquitaine et d'autres provinces, assigner n'importe où un terrain à de nouvelles vignes, car sur les hauteurs, ce ne sont que rochers, et dans la plaine, ce ne sont que des bas-fonds exposés aux gelées blanches. »

nunc autem interclusis vastitate meatibus, quidquid humilitate sua fuerat uberius in voragines et stagna conversum.

Ipsae denique vineae, quas mirantur ignari, ita vetustate senuerunt ut culturam iam paene non sentiant. Radices enim vitium, quarum iam nescimus aetatem, milies replicando congestae altitudinem debitam scrobibus excludunt et ipsam propaginem non obtectam produnt imbris eluendam et solibus perurendam.

Nec possumus ut Aquitanis aliisque provinciis familiare est, novis vitibus locum ubique metari, cum supra saxa perpetua sint, infra humilitas pruinosa.

Panegyriques latins VI, 4-8

Encadré : les éléments relatifs à la vigne ; **en gras** : les éléments relatifs à l'eau

Revenons au texte de plus près : dès l'annonce, il associe le Pagus et la culture de la vigne; c'est le cœur du sujet de ce discours. La vigne et ce qui s'y rattache se trouvent pourtant essentiellement mentionnés dans les paragraphes de la fin du passage (5 mentions) avec une savoureuse comparaison à l'Aquitaine. Curieusement, un paragraphe étendu interrompt la description : il parle longuement de « la plaine qui va jusqu'à la Saône », opposée au Pagus qui la domine, et des soucis occasionnés par l'eau et par les zones humides (4 mentions ayant trait à l'eau). Pourtant, qui connaîtrait les versants de la Côte viticole de Bourgogne, verrait d'évidence que les eaux stagnantes ne sont pas un problème sur un coteau qui est drainé naturellement par ses sols perméables et surtout grâce à la pente. D'ailleurs, là encore, l'observation de terrain situe sans équivoque « les fontaines » (*fontis*) - en fait les sources et les eaux courantes -, au pied de la côte et non *sur* le coteau. Dès lors pourquoi s'épancher autant sur les caractères d'une plaine humide dans un paragraphe – hors sujet – qui interrompt le discours sur le sujet principal qui porte dès le début sur le *Pagus Arebrignus* et ses vignes. Cet exposé reste maladroit en apparence sauf si on considère que cette plaine humide fait partie, ou mieux, *est* le Pagus Arebrignus lui-même. En effet pourquoi déplorer l'incurie et les dévastations des canaux si ceux-ci n'appartiennent pas au Pagus? Ou si la plaine, désormais peu propice à la culture, ne comporte pas de vignes ? Dans la traduction même, le paysage est entièrement modifié si l'on rapproche « *illa* » -qui s'applique à la plaine (*subiecta... planities*)- de « *ille Pagus Arebrignus* » (emphatique) de la phrase qui précède, pour montrer que la plaine et le pagus arebrignus ne font qu'un, et non une plaine opposée à un Pagus – d'ailleurs bien étroit- couvert de vignes qui la domine comme actuellement. De même, peut-on imaginer qu'un réthor associerait par le même démonstratif emphatique deux éléments du paysage, si opposés par leurs qualités, dans deux phrases à la suite l'une de l'autre ? Ainsi, viticulture en Cote-d'Or, attestée par les textes au 3^{ème} s., s'est implantée dès le 1^{er} siècle, d'après les éléments archéologiques, notamment sur les terrains de la plaine de la Saône et disséminée par rapport à ses positions actuelles parfois loin et en contrebas des versants (Fig. 2). La présence et encore moins la généralisation de la vigne antique sur les coteaux n'est pas assurée par des preuves matérielles ni même par les mentions textuelles.

L'emprise viticole sur les coteaux

On doit reconnaître que l'on sait peu de choses de la place et de l'évolution des vignobles de la Côte d'Or avant et même pendant l'époque médiévale, avant que l'existence d'institutions civiles ou religieuses impliquées dans la production viticole ne produise abondance d'archives écrites pour les historiens. Le vignoble est ainsi attesté, ponctuellement, sur les coteaux, aux mains des princes et des communautés ecclésiastiques dès la fin de l'antiquité et le Haut

Moyen Âge, comme l'indiquent la loi des Burgondes⁹ et Grégoire de tours¹⁰ au début du 6^{ème} s. et ensuite les donations à l'abbaye de Bèze de vignes à Gevrey et Vosne en 630¹¹. Quand les sources historiques existent - et le Bourgogne en possède d'abondance- il devient de surcroît difficile d'évaluer de façon exhaustive l'occupation du sol d'un territoire, d'un finage, et encore d'un climat tant l'information est partielle pour chaque période considérée et rétive à toute tentative de spatialisation. C'est pour pallier ces lacunes du temps que nous nous adressons à une autre source d'information, celle des archives matérielles enregistrées dans les sols, les formations superficielles de versant et les archives sédimentaires en général. Ces informations sont lues dans la nature et dans l'agencement complexe des matériaux érodés sur les pentes, déposés et accumulés au pied des versants, et lisibles sur des coupes pratiquées à la faveur de parcelles en replantation. Ces sédiments sont datés par la méthode du radiocarbone (¹⁴C) contenu dans les restes organiques que l'on y prélève: bois, graines, pépins, charbons de bois, cendres, os etc... S'y ajoute toute information d'ordre chronologique issue des éléments de la « culture matérielle » présents dans ces strates : céramiques diverses, objets et outils métalliques, éléments architecturaux en rejet (fragments de tuiles et de briques) etc... Le tableau synoptique des datations des couches antérieures à l'implantation des vignes ou correspondant à la mise en culture viticole (Fig. 3), montre l'absence d'éléments gallo-romains et indique une emprise médiévale prépondérante (9^{ème} - 13^{ème} siècle)¹² coïncidant, conformément aux textes médiévaux, avec le développement des domaines monastiques de Cluny et de Cîteaux notamment, mais aussi des domaines seigneuriaux. Elles correspondent à la phase majeure de remaniement des sols et de dépôts qui a produit et enfoui des charbons de bois notamment avec le défrichement, le défonçage profond des parcelles. Ces datations sont évidemment ponctuelles et ne donnent pas une idée complète des époques de mise en culture viticole des versants de la Côte. Les indications toponymiques pallient pourtant, avec leurs imperfections bien connues, ces lacunes de datations de l'occupation des sols. La répartition spatiale des toponymes des lieux-dits ou climats viticoles actuels est semblable pour chacun des villages de la Côte de Nuits et de Beaune analysés¹³. Elle montre, dans chaque cas, des auréoles de toponymes concentriques par rapport aux villages avec les noms désignant les constructions à proximité du village associés aux toponymes relatifs au vignoble (par ex. *le clos, la vigne, la plante ...*) et les cultures arboricoles et horticoles (Fig.4). Plus en périphérie, se situent les noms qui doivent leur origine au relief, à la nature sol, à la pierre et à la végétation cultivée ou non. On constate que les toponymes relatifs à la vigne sont toujours minoritaires (moins de 10% des climats) et que tous les noms de lieux caractérisent la diversité d'un paysage de polyculture avec les emplois du sol de moindre rapport rejetées vers la périphérie du finage. La généralisation de la vigne sur tous ces climats constatée actuellement est ainsi nécessairement postérieure à la fixation de ces toponymes dans l'espace et dans la langue. Ces toponymes, de par leur

⁹ : Dubreucq A. (2001) - La vigne et la viticulture dans la loi des Burgondes. *Annales de Bourgogne*, t. 73, p. 39-55.

¹⁰ : décrivant Dijon, *J'ignore pourquoi ce lieu n'a pas le nom de ville : il a dans son territoire des sources abondantes ; du côté de l'occident sont des montagnes très fertiles, couvertes de vignes, qui fournissent aux habitants un si noble Falerne qu'ils dédaignent le vin de Chalon....*

¹¹ : on consultera le recensement des plus anciennes mentions textuelles de vignes en Côte-d'or dans l'ouvrage fondamental de J. Laval (1855) – *Histoire et statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or*, p. 13.

¹² : J.-P. GARCIA, C. PETIT, A. QUIQUEREZ, J. BRENOT (collab), A. COMBAUD (collab), B. BRIGAUD (collab), M. PETROVIC (collab) (2008) - "Données nouvelles de datation des substrats du vignoble en Côte de Beaune et en Côte de Nuits : contribution à l'histoire longue des terroirs viticoles", *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 8, p. 5-11.

¹³ : F. ARNAUD, J.-P. GARCIA, F. DUMAS, A. COMBAUD (collab) (2008) - Essai de restitution de l'occupation ancienne du sol à partir des données toponymiques spatialisées de quatre appellations viticoles de Côte-d'Or (Aloxe, Gevrey, Marsannay, Vosne). *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 8, p. 27-56.

organisation spatiale, centrés sur le pôle d'occupation qu'est le village, se sont fixés en même temps ou postérieurement à la création des villages, comme descriptifs des finages exploités par les communautés médiévales, à une date qui ne peut être antérieure au 10^{ème}-12^{ème} s., époque du regroupement des populations et de la mise en place du système féodal¹⁴. Dans le même sens, la plupart des toponymes ont une graphie et une structure médiévales: emploi de l'article défini *le, les*, ou les formes *aux...., en* au sens collectif féodal. En minorité, mais significativement, apparaissent aussi des toponymes de l'époque carolingienne, comme *Champ-Bertin* par ex., de construction ancienne et germanique postérieure à l'an 800. Même si les toponymes en *-ay* ou *-ey* (*Marsannay, Couchey, Gevrey, Morey*) formés à partir d'anthroponymes latins et du suffixe *-iacus* impliquent une fondation ante 650 à partir de *villae* héritées de l'époque antique, ces constatations sont en accord avec les plus anciennes mentions textuelles des villages de la Côte : dès le 7^{ème} s. ap. J.-C. et en général entre 800 et 900¹⁵. Les éléments archéologiques, historiques et les indications toponymiques, les datations physiques nous montrent ainsi de façon convergente une viticulture antique de plaine, la mise en culture des coteaux, à partir du Haut-Moyen-Age puis surtout à l'époque féodale, qui dessine des finages de polyculture structurés autour des villages, où la vigne est très localisée, en attendant sa généralisation qui ne peut être que postérieure au haut moyen Âge. Le vignoble est ainsi présent, ponctuellement, sur les coteaux, aux mains des princes et des communautés ecclésiastiques dès la fin de l'antiquité et le Haut Moyen Âge.

Le maintien sur les coteaux et la transformation des sols

L'implantation d'une viticulture perenne sur les coteaux, une fois reconnues les qualités des climats que ceux-ci supportent, a nécessité la mise en place de dispositifs pour *son maintien sur les pentes* : ce sont les murs, murets, murgers, terreaux qui font obstacle à l'entraînement des terres par les eaux courantes, mais aussi les remontées de terres recueillies en bas de coteau. L'érosion des sols des versants, a joué en effet à toutes les époques et les auteurs agronomes compilent les moyens de lutter contre elle en permanence, comme O. de Serres (1600)¹⁶, ou l'abbé Tainturier (1763)¹⁷. En Bourgogne, à Corton en 1375-1376, 38 journées d'ouvriers sont consacrées pour *ôter un murger qui était dans la vigne* et avec les pierres du murger, on construit *un mur de 4 pieds de haut le long de la vigne de Clément le Baubat pour la deffendre de l'aigue qui vient de la montagne*. En 1427, on voit la construction d'un *chevet* au-dessus du clos (du duc) à Chenôve *pour deffendre les eaues de descendre au long dudit cloux*. A Volnay, on doit *prendre la terre (pour terrer) au-dessus du clos qui était érodé*

¹⁴ : GENDRON S. (2008) - L'origine des noms de lieux en France, Essai de toponymie, Editions Errance, Paris, 319 p ; et FELLER L. (2007) - Paysans et seigneurs au Moyen Age : VIII^e-XV^e siècles. A. Colin edit. Paris.

¹⁵ : Rozerot A. (1924) – Dictionnaire topographique de la Côte-d'Or. Impr. Nat., Paris et Laval J. (1855) *op. cit.* p. 13

¹⁶ : *op. cit.* p. 149, *celle (l'eau) de la montagne ou trop droite pente, sera adoucie par murailles traversantes, appelées bacs ou colles, qu'à pierre sèche, pour l'espargne, on y bâtera à plusieurs endroits, près-à-près l'une de l'autre, les tirans comme à niveau, pour retenir la terre, que les pluies et fréquents labours n'avallent en bas.*

¹⁷ : Abbé Tainturier (1763) - Remarques sur la culture des vignes de Beaune et lieux circonvoisins. Ed. de l'Armançon, 2000, 205 p. : *Les côteaux et pentes de montagnes sont plus exposés à cet inconvenient en ce que (...), les grandes pluies qui viennent après que la vigne est récemment bêchée, les terres et les sels descendent plus aisément. Pour obvier en partie à ces inconvenients, nous sommes ici en usage depuis plusieurs années de partager une vigne en trois ou quatre parties par des murs placés à 50 ou 60 pas les uns des autres à la hauteur de deux ou trois pieds. Ces murs retiennent les terres et les empêchent de descendre jusqu'au bas, le port ensuite est plus aisé et moins dispendieux.(...) Les murs à pierre sèches de trois à quatre pieds de hauteur conviennent mieux, ils empêchent le bétail d'entrer et retiennent les terres qui tombent quelquefois chez le voisin ; celui-ci ne se fait point scrupule de la retirer sur sa vigne.* p. 105-107

jusqu'à la roiche en 1468-1469¹⁸. Avec cette dernière mention, on constate la disparition totale du sol, une situation qui a dû se produire à plusieurs reprises au cours de l'histoire des vignobles si on applique sur la longue durée les vitesses d'érosion des sols (0,5 à 2 mm/an) que nous avons mesurées sur les cinquante dernières années du 20^{ème} s.¹⁹.

L'érosion a été nécessairement compensée aussi par des apports importants de terres dans les parcelles viticoles. Ce sont des apports très importants en quantité et parfois d'origine lointaine. Roger Dion avait pressenti ces apports de terres, notamment surtout à l'occasion des nouvelles plantations : ce sont les fameux charrois de vase qu'on est allé chercher à la mer (estuaire) pour l'épandre sur une vigne nouvellement plantée du Château archépiscopal de Lormont en Bordelais en 1382 ; ou encore, entre 1616 et 1625, les 7500 tombereaux de pelouse amenée en la grande vigne du château de Condé sur Moselle par le duc de Lorraine pour en améliorer le sol²⁰. Le clos de la Romanée-Conti reçut, en 1749, *150 voitures de terre neuve en gazon, prise sur la montagne*. De même, en 1785, et 1786, on *creusa près du bas de la vigne et fit enlever 800 tombereaux de terre et fit répandre dans les endroits dénués de terrain et les parties faibles*²¹. On peut documenter et parfois quantifier pour le Moyen Âge, ces apports de terres exogènes grâce aux comptes ducaux en Bourgogne. Au mois d'octobre 1383, à Chenôve, de la terre est prise sur la *Chaume de Marsannay et portée dans le clos demandant 691 journées* d'ouvriers²². En 1431, dans le même clos *6 journées de tombereau à un cheval, 30 journées de tombereau à 2 chevaux (sont nécessaires pour terrer à partir des) chaumes de Marsannay et le grand chemin situé sous le clos où des tas de terre étaient amassés*. A Corton, en 1407-1408, *128 journées d'ouvriers* sont employées *pour curer les royes et porter la terre dans le clos, et 158 journées d'ouvrières pour porter la terre dans le clos*. A Beaune, au clos du Duc, en 1345-1346, *28 journées de charettes, 28 journées d'ouvriers, et 48 journées d'ouvrières (pour porter et terrer avec) un tas de terre amassé derrière la grande halle (de Beaune)*. Au total, les terres apportées, quand elles ne proviennent pas de parcelles laissées incultes pour cet usage (les *charmes* ou *chaumes*), ont des origines fort diverses : bords de chemins, cour de l'hôtel du Duc, Halle de Beaune... En 1468, à Beaune, on voit même, tant la ressource est rare, une parcelle *anciennement baillée à Jehan Dubois*, reprise par *messeigneurs des comptes pour en prendre la terre*.

Toutes ces actions dans les clos ducaux conduisent au final à l'engraissement et à l'aggradation des sols à hauteur de 1 à 4 mm/an environ, valeurs qui sont du même ordre de grandeur que les vitesses d'érosion récentes (0,5 à 2 mm/an). Ces pratiques montrent que l'on

¹⁸ : archives départementales de la Côte-d'Or

¹⁹ : BRENOT J., QUIQUEREZ A., PETIT C., GARCIA J.-P., DAVY P. (2008) - Erosion rates and sediment budgets in vineyards at 1-m resolution based on stock unearthing (Burgundy, France). *Geomorphology*, 100, p. 345-355. QUIQUEREZ A., BRENOT J., GARCIA J.-P., PETIT C., (2008)- Soil degradation caused by a high-intensity rainfall event: Implications for medium-term soil sustainability in Burgundian vineyards. *Catena*, 73, p. 89-97. GARCIA J.-P., J. BRENOT, A. QUIQUEREZ, C. PETIT (2008)- Erosion des sols viticoles par les événements orageux (Vosne-Romanée) : quels risques pour le futur?, in : [Réchauffement climatique, quels impacts probables sur les vignobles? = Global warming, which potential impacts on the vineyards? : actes du colloque international et pluridisciplinaire, 28-30 mars 2007, Dijon et Beaune, France], 10 p

²⁰ : Dion R. (1952) - Métropoles et vignobles en Gaule romaine, *Annales ESC*, VII, p. 238 et Dion R. (1954) - Viticulture ecclésiastique et viticulture princière au Moyen Âge, *Revue Historique*, CCXII, p. 268 in *Le Paysage et la Vigne*, Bibl. historique Payot, 1990,.

²¹ : ADCO Q248/3, ventes des biens nationaux, cité par Lavalley (1855) et par R. Gadille (1967) – Le vignoble de la Côte bourguignonne. Thèse de l'Université de Dijon. Les Belles Lettres, Paris, 687 p. (p. 95).

²² : ADCO B4264-2 (1382-1383) f° 31

Beck P., Canat C., Lauvergeon, B., Locatelli C., Portet F. (1999). - Le clos de Chenôve. La cuverie et les pressoirs des Ducs de Bourgogne. Histoire, Archéologie, ethnologie (XIII-XIXe siècle). *Edition Faton*. 64 p.

Beck P. (1996) – Dans les vignes du Duc de Bourgogne. Le clos de Chenove au XIVe siècle. *Histoire et Sociétés Rurales*, 5, p. 119-130.

entretient les sols, par des apports de terre, et que l'on reconstruit les sols épuisés ou érodés jusqu'à la roche sous-jacente. La constance de ces pratiques dans les clos princiers, impose la vision de sols transformés par les actions nécessaires à leur maintien même.

L'expansion vers le haut et vers le bas

La montée de la vigne sur le coteau, si elle s'effectue à la fin de l'antiquité ou postérieurement, met en place quoi qu'il en soit la dualité vignoble de Côte/vignoble de plaine. On verra ensuite l'expansion des vignobles vers le bas et la plaine en périodes d'euphorie commerciale aux dépens des surfaces agricoles consacrées aux céréales, et aux dépens de la qualité, pour le plus grand profit des cépages productifs et des vins communs, et à un point que la réglementation a toujours tenté de limiter. Après le célèbre édit de Domitien en 92 ap. J.-C. qui interdit la plantation de nouvelles vignes et qui ne fut sans doute pas véritablement appliqué, l'histoire est ponctuée de ces interdictions comme, par exemple, les ordonnances de Philippe le Bon en 1441 contre les vignes en plaine autour de Dijon et les arrachages édictés en 1472 et 1486²³, l'arrêt du parlement de Bourgogne du 10 janvier 1660 qui interdit toute plantation de vignes dans les terres à blé, les autorisant seulement sur les collines²⁴ ou l'édit royal de 1731²⁵. D'autres terrains, a priori peu propices, voient la plantation de vignobles plus haut sur le coteau : ce sont les très nombreuses carrières dont les planchers et les déblais amassés en tas plus ou moins décelables dans le paysage, sont conquis par la vigne. Le nombre total de ces sites d'extraction n'est pas, à ce jour, connu, mais nous avons identifié et dénombré au moins 80 sites d'extraction situées dans le vignoble pour la Côte de Nuits. Les très nombreux toponymes de *Perrières*, *Lavières*, voire les *Grèves* témoignent de cette conquête des lieux d'extraction de pierre mais aussi de terres pour la céramique comme dans le cas des *Argillières*. Les exemples visuels de ces carrières ne manquent pas sur la butte de Corton, ou dans les Bonnes Mares (Chambolle et Morey), dans le Clos de Bèze (Gevrey) pour d'autres exemples. La carrière du Clos-Vougeot dans La *Perrière* située juste en face (Fig. 5) est aussi emblématique de ce processus d'expansion dans les carrières que l'illustre cellier dont les pierres de construction en sont issues. Cette perrière existe au début de l'installation cistercienne en face du cellier en 1155 : ... *petraria coram cellario...*²⁶) et on la retrouve jusqu'à l'époque présente convertie en vigne mais au moins dès le 18^{ème} s. comme l'indique expressément un mémoire de jugement à l'occasion d'un litige d'usage en 1748 :

A quelques distances du Clos des Vénérables de Cîteaux et au-delà d'un sentier commun, qui, à suivre même les terriers du Roy que l'on oppose, seroit hors des limites que ces terriers donnent à la Justice du Roy, est un héritage en nature de bois, qui a aussi servi de carrière et qui depuis plusieurs siècles appartient à l'abbaye de Cîteaux, sous le nom de la Perrière du Clos de Vougeot; de tout temps, le closier ou concierge du Clos des religieux a pris dans la Perrière le bois nécessaire pour son chauffage et pour les autres usages de la maison ou cellier de Vougeot; Les Abbés et religieux y ont d'ailleurs fait tirer des pierres toutes les fois qu'ils en ont eut besoin et à mesure que cet héritage a été défriché ou rempli de terres dans les endroits où l'on avoit tiré la pierre, ils y ont fait planter la vigne parce que la situation en

²³ : Pepke-Durix H. (2003) « Du lieu-dit au terroir : les territoires viticoles à Dijon aux XIV^e et XV^e siècles », in : *La vigne et le vin dans l'histoire. Aspects techniques et sociaux, Cahiers d'Histoire de la Vigne et du Vin*, n° 3, p. 59-77.

²⁴ : Bazin J. -F. (2002) – Histoire des vins de Bourgogne. *Gisserot éd.*, p. 26

²⁵ : Dion R. (1959) *Op. cit* ; Lachiver (1988) *Op. cit*

²⁶ : MARILIER J. (1961) - Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux (1098-1182), *Bibliotheca cisterciensis, Editiones cistercienses*, Rome, p. 131 : n°166, notice concernant les *calumnias* des seigneurs de Vergy (n° 149-165), 26 août 1155

*était heureuse et propre à produire des bons vins. Ils sont en état de prouver leur ancienne possession de cette Perrière. [...]*²⁷

La mention précédente indique explicitement là encore les apports nécessaires de terres exogènes, ou tout le moins l'épandage des déblais, pour reconstituer *ex nihilo* des sols de culture, dès lors obligatoirement reconstruits pour la plantation. La situation actuelle de ces carrières dans le vignoble, quand elles étaient situées au-dessus ou co-existaient sur le coteau avec celui-ci, laisse percevoir à la fois l'hégémonie et l'expansion vers le haut de la viticulture qui se sont opérées depuis la ou les périodes d'activité extractive. L'âge de leur fonctionnement, eu égard à leur identification certaine, n'est pas connu avec un degré de précision suffisant, en dehors de quelques plans et cadastres de l'époque moderne et contemporaine (du 17^{ème} au 19^{ème} s.) et le travail dans les archives est à poursuivre. Cependant, le dialogue entre la pierre et la vigne sur les coteaux que permet l'étude conjointe du bâti des constructions permet de situer leur activité, liée génétiquement à la création et à la « pétrification » des villages de la Côte et de leurs principaux monuments à une période qui ne saurait être antérieure à la seconde moitié du Moyen Âge et à plusieurs phases de l'époque moderne et contemporaine²⁸. Ainsi l'expansion de la vigne sur ces portions, en général hautes, des coteaux, d'emblée et primitivement délaissés par l'agriculture, est un phénomène relativement récent qui vient se placer dans l'histoire médiévale et moderne de la viticulture de la Côte Bourguignonne.

Héritage du modèle de Roger Dion

Dans *Métropoles et vignobles en Gaule romaine : l'exemple bourguignon*²⁹ et dans *Querelle des anciens et des modernes sur les facteurs de la qualité du vin*³⁰, Roger Dion assoit le fondement de son modèle sur l'analyse emblématique du Pagus Arebrignus, partie du futur diocèse d'Autun, qui calque l'extension actuelle des meilleurs crus de la Côte-d'Or. Beaucoup de faits ont été mis au jour, en particulier archéologiques, depuis cette démonstration magistrale qui pourraient affaiblir le modèle, si son efficience n'était rendue éclatante par les lignes de force qu'il met en lumière au sujet du développement de la viticulture de qualité au moyen Âge. Le Pagus Arebrignus possède des vignes, comme le bastion avancé de la cité d'Autun, près de la Saône et près des routes principales de l'Empire. Il se compare et s'oppose à Chalon dans la concurrence pour l'accès aux marchés du nord. Ces arguments premiers posés peuvent être contestés aujourd'hui³¹ : nous trouvons la vigne gallo-romaine attestée en plaine et notoirement pas ou peu sur les meilleurs coteaux qui portent les grands crus, pour une viticulture, des vins, et des clients forts différents de ceux d'aujourd'hui. De

²⁷ : Archives départementales de Côte d'Or, 11 H 1158

²⁸ : par exemple l'étude du bâti du Clos-Vougeot : FOUCHER M. et GARCIA J.-P. (2008) – Le Clos de Vougeot (21): nouvelles observations sur les matériaux de construction et la chronologie du bâti médiéval. *Revue Archéologique de l'Est*, 57, 421-431; ou les inscriptions lapidaires de construction des maisons de Couchey qui datent toutes du 17^{ème} s. : Kerlouégan F. (2006) – Couchey, village de la Côte bourguignonne au XVIII^e siècle. *Cahiers d'Histoire de la Vigne et du Vin*, n°6, Beaune, p. 29-42.

²⁹ : R. Dion (1952) - Métropoles et vignobles en Gaule romaine: l'exemple bourguignon. *Annales ESC*, VII.

³⁰ : R. Dion (1952) - Querelle des anciens et des modernes sur les facteurs de la qualité du vin, *Annales de Géographie* LXI.

³¹ : en 2001, J.-P. Brun et F. Laubenheimer au sujet de la viticulture antique en Gaule à la lumière des faits archéologiques récents (moins de 20 ans) concluaient : « les nouvelles données archéologiques font donc chanceler l'édifice échafaudé par R. Dion mais certaines de ses parties sont encore solides »

même, R. Dion suppose, en son temps, que la plaine de la Saône est peu occupée à l'époque gauloise mais l'archéologie récente et les études paléoenvironnementales montrent qu'il n'en est rien depuis au moins l'âge du Bronze où s'opèrent des défrichements intensifs. Il imagine les marchés du nord acheteurs des productions de la frange septentrionale de la romanisation : la Bourgogne puis la Moselle. Or on connaît désormais, au nord de l'empire, des vignobles et des pressoirs antiques septentrionaux dès le premier siècle ap. J.-C. (près de Paris, en Lorraine, en Angleterre etc.³²). pour des marchés proches des lieux de production. Comme pour d'autres cités, il est vrai que la cité d'Autun avait un vignoble dont elle tirait des revenus sans doute importants dans un Pagus qui lui assurait l'accès aux marchés d'exportation, une position qu'elle voulait tenir face à celle de Chalon qui avait sans doute à défendre elle aussi ses vignobles, mais rien ne nous indique aujourd'hui la primauté de la qualité dans ces productions viticoles et par là, l'héritage de ces efforts constants pour expliquer la place des vins fins aujourd'hui. Le tableau géographique et historique de Roger Dion s'est arrêté au 19^{ème} s, et si celui-ci l'avait poursuivi, il n'aurait pas manqué de remarquer que les limites cartographiques des diocèses d'Autun et de Chalon, qui sont également les limites départementales actuelles, *sont aussi celles de la structuration des syndicats viticoles* qui ont défendu et fait valoir juridiquement et définitivement la hiérarchie des AOC viticoles dans le premier tiers du 20^{ème} s.³³ (Fig. 6). En particulier, les appellations qui se verront attribuer les plus hautes places dans la hiérarchie sont strictement celles défendues par le syndicat général des Propriétaires dont l'aire d'influence s'arrêtait strictement à la limite administrative du département de la Côte-d'Or, elle-même héritée des limites de *civitates* et diocèses antiques. Dès lors, la primauté des climats de la Côte d'Or ne peut être attribuée au seul héritage d'une supposée excellence gallo-romaine. Ces constatations posent la question d'un modèle de vignoble d'élite généralisé sur les versants dès l'époque romaine, et par là, de l'origine des climats actuels.

La « montée » tardive du vignoble sur le coteau avait été déjà perçue par G. Roupnel dans Histoire de la campagne française (1932) à partir des constatations géographiques historiques analogues à notre analyse de l'occupation du sol autour des villages de la Côte. Roger Dion (1959, p. 141) cite ce passage pour réfuter, à juste titre, la très grande ancienneté du vignoble bourguignon que G. Roupnel fait remonter au 6^{ème} s. av. J.-C. « *Partant d'une fine et pénétrante analyse du paysage rural actuel, Roupnel tire la conclusion que sur cette fameuse côte, les éléments les plus anciens du peuplement et des aménagements agraires étaient déjà en place depuis longtemps quand le vignoble y fut installé à son tour. « La vigne, écrit-il, est postérieure à l'établissement des tumulus de l'époque halstattienne et même des oppidums... Les villages les plus anciens de la Côte ont dû leur prospérité.. non à la vigne mais à leurs champs. » Les plus anciens chemins « n'y sont pas davantage adaptés au vignoble... Leurs tracés semblent ignorer nos vignes. » (p.241).* Si les arguments archéologiques de l'époque ne peuvent en effet plus tenir aujourd'hui - les villages actuels ne sont pas les héritiers des oppidums gaulois- , il n'en reste pas moins que l'implantation des villages, et leurs champs et réseaux viaires sont effectivement antérieurs à la généralisation de vigne, qui date au plus tôt du haut moyen Âge. Et c'est finalement de l'époque médiévale et de l'époque moderne que le modèle explicatif des climats réputés d'excellence sur les versants en Bourgogne de Roger Dion, tire ses arguments les plus opératoires³⁴, eu égard aux

³² : références in Garcia J.-P. (2009) *op. cit*

³³ : Jacquet (2009)- Les appellations d'origine et le débat sur la typicité dans la première moitié du XX^{ème} siècle : le rôle du syndicalisme viti-vinicole bourguignon. *Territoires du Vin*, n°1, « Pour une redéfinition des terroirs - Genèse et construction des normes viti-vinicoles ». <http://revuesshs.u-bourgogne.fr/territoiresduvin/personne.php?id=51&type=auteur>

³⁴ : R. Dion (1954) - Viticulture ecclésiastique et viticulture princière au moyen Âge. *Revue historique*, CXII, *op. cit.*

informations acquises et présentées plus haut : montée sur le coteau entre la fin de l'antiquité et le haut moyen-âge ; développement des établissements viticoles ecclésiastiques et princiers au moyen Âge, exportant pour un marché lointain et capable d'en payer le prix, grâce au moyens de transport une production de qualité ; gains de celle-ci et de ses plants grossiers vers la plaine ou vers le haut quand la demande de la consommation populaire des villes puis celle des campagnes se sont développées. Le maintien et la pérennisation d'une viticulture de plants fins sur le coteau, reconnu comme lieu d'expression de la qualité jusque dans les édits réglementaires, ont été assurés au prix d'investissements de travail importants (lutte contre l'érosion, reconstruction des sols...) que pouvait s'autoriser les commanditaires d'élite (les communautés ecclésiastiques, les princes) et la haute valeur ajoutée des vins fins destinés à un marché d'abord aristocratique puis bourgeois : c'est ce que l'on retrouve dans « *l'inégale valeur du travail que, sur leurs territoires respectifs, elles incorporèrent au sol où furent établies leurs vignes* »³⁵. Ces travaux pour le maintien, voire pour la création des sols nouveaux dans les carrières en haut de versant, ont conditionné aussi la transformation des sols, ajoutant à la diversité des terrains et des conditions locales qui ont défini l'émergence des climats bourguignons.

A la fin de ce court essai consacré à l'actualité de la pensée R. Dion dans les recherches sur le vignoble bourguignon, je voudrais apporter le témoignage de l'enseignant-chercheur méditant sur « *l'enthousiasme suscité par les progrès immenses que la géographie doit à la géologie (qui) nous a fait oublier la puissance de certains effets du travail humain* »³⁶. Guidé et encouragé par la lecture des articles et des ouvrages de R. Dion, au franchissement des barrières disciplinaires par une forme d'audace du propos et par la sensation que le chemin de la quête a été déjà exploré par un esprit organisateur dans la construction d'un *modèle* explicatif, capable d'anticiper et d'acceptant des informations et des documents nouveaux qu'il ne pouvait pas connaître, le chercheur trouvera que le modèle est aussi dans l'homme.

Légendes des figures

Fig.1 – Vue aérienne des fosses de plantation de vignes gallo-romaines de Gevrey-Chambertin découvertes en 2008 (cliché INRAP)

Fig.2 – en haut : la paysage du Pagus Arebrignus d'après la traduction traditionnelle, avec ses vignes sur la pente du coteau, et les villae dans la plaine environnées de canaux, une situation analogue à la situation actuelle. En bas : Le Pagus Arebrignus d'après une nouvelle traduction, avec les vignes à proximité des villae.

Fig.3 – Tableau de l'ensemble ds datations radiocarbone obtenues sur les niveaux de sols précédant ou marquant l'insatallation du vignoble à Marsannay, Monthélie, Vosne-Romanée, Nuits-Saint-Georges (d'après Garcia et al., 2009, *op. cit.*)

Fig. 4 – Exemple de carte de répartition de toponymes classés en 5 catégories et répartis de façon concentrique autour du village de Gevrey-Chambertin (bleu : relatifs à la société ; jaune : relatifs aux cosntructions ; vert : végétation cultivée ou non ; brun : relatifs au terrain; rose : relatifs à la vigne (d'après Arnaud, Garcia et Dumas., 2009, *op. cit.*)

³⁵ R. Dion (1952) *op. cit.*

³⁶ : R. Dion (1952) *op. cit.*

Fig. 5 – Le vignoble actuel de la Perrière de Vougeot sur le cadastre napoléonien de 1829, montrant des parties occupées notamment par les « murgets » et « friches » résultant de l'ancienne exploitation de la carrière (relevé : Marion Foucher).

Fig. 6 - Carte de répartition des alliances syndicales au début du 20^{ème} s lors de la mise en place des appellations d'Origine Contrôlée (O. Jacquet, 2009, op. cit.)



Fig.1

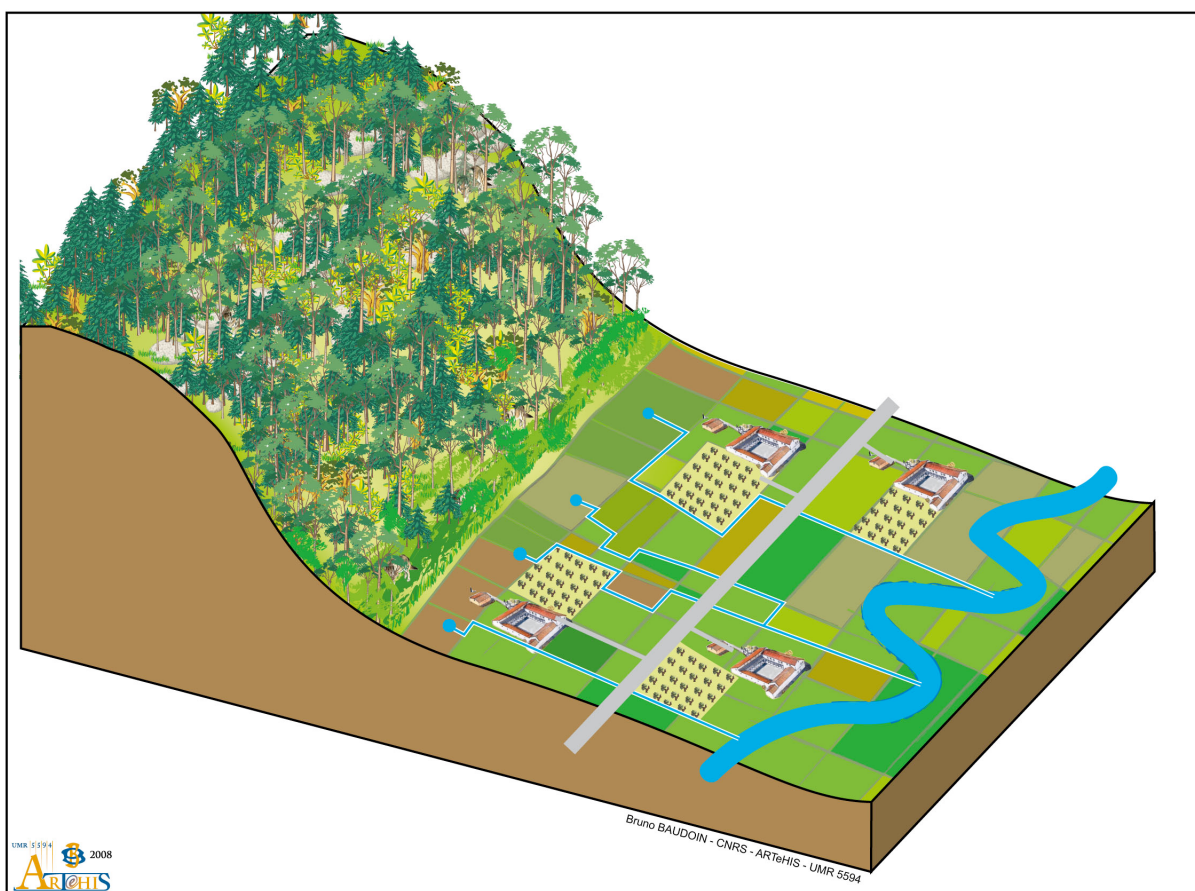
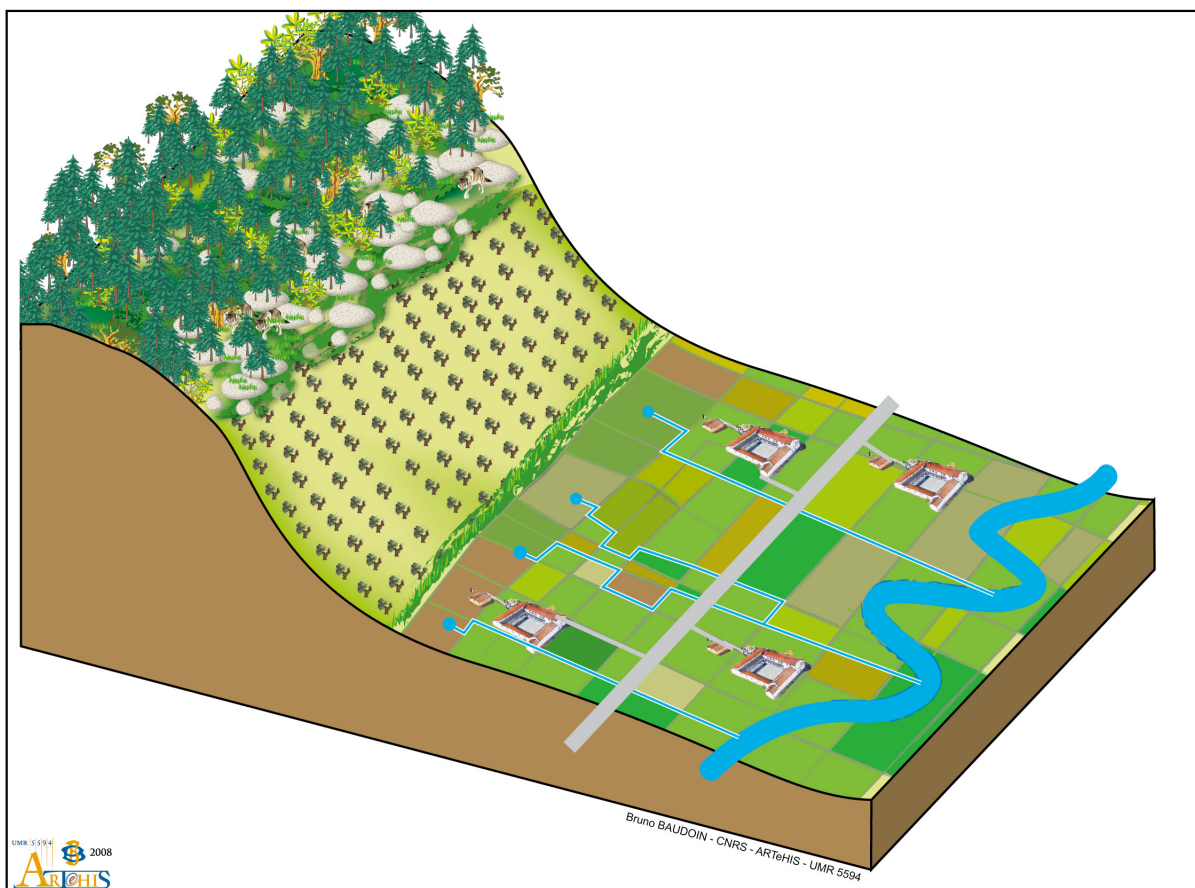
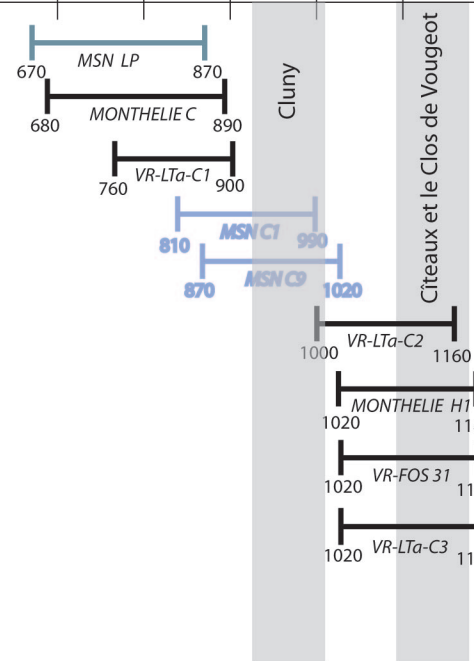
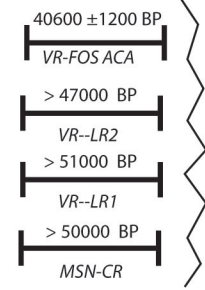


Fig.2



PRE - C Arlot & C Arg.

Replantations post Phylloxera

La Perrière de Vougeot-Cellier du Clos de Vougeot

Commune de Vougeot (21)

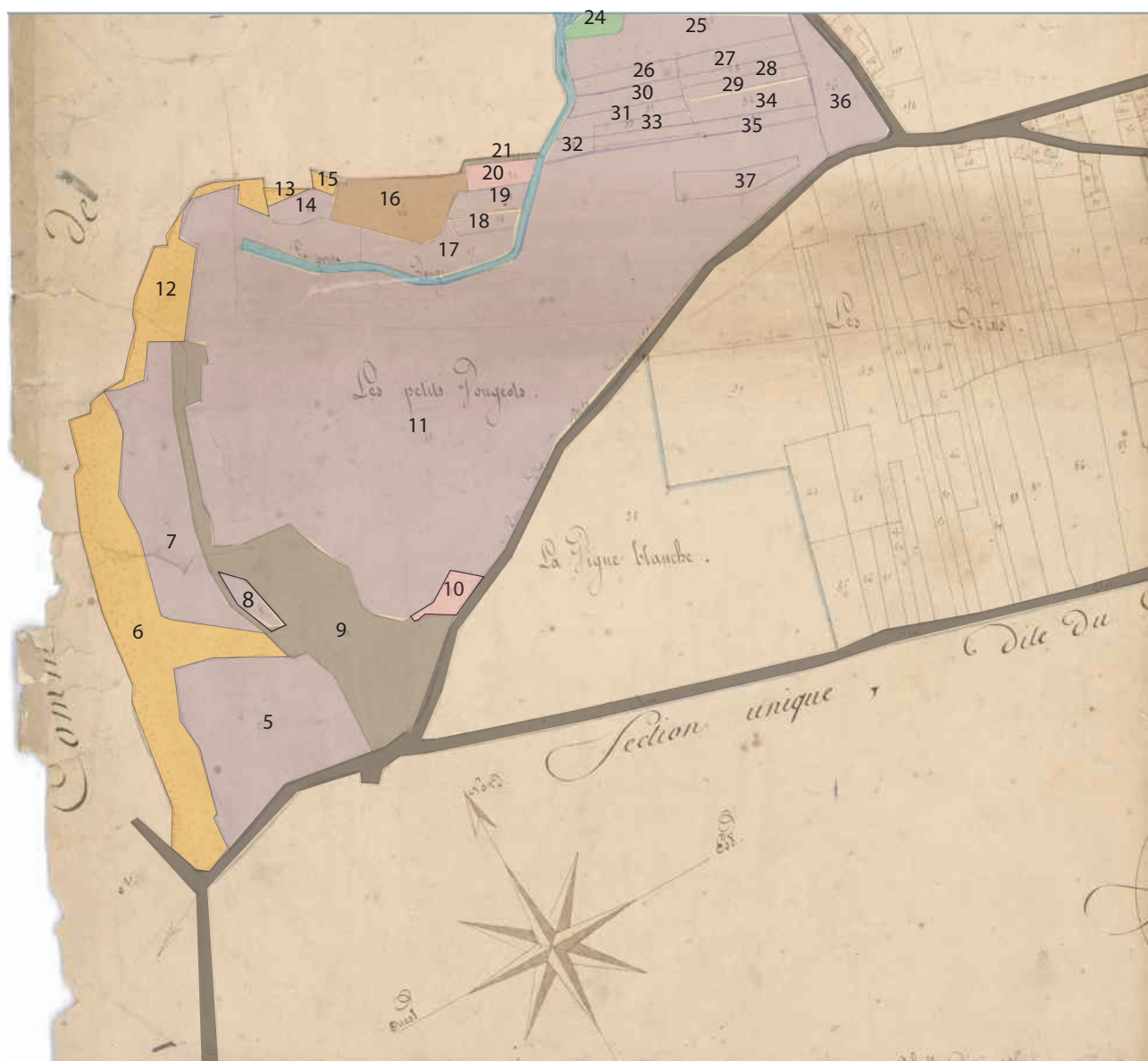
Cadastre napoléonien (XIX^e s.)

Etude du parcellaire

Lieu dit: les petits Vougeots

5: Vignes	20: Jardin	
6: Murget	21: Friche	
7: Vignes	22: Pré	
8: vignes	23: Pré	
9: Friche	24: Pré	
11: Vigne	25: Vignes	
12: Murget	26: Vignes	
13: Murget	27: Vignes	
14: Vignes	28: Vignes	
15: Murget	29: Vignes	
16: Terre	30: Vignes	34: Vignes
17: Vignes	31: Vignes	35: Vignes
18: Vignes	32: Vignes	36: Vignes
19: Vignes	33: Vignes	37: Vignes

	Vignes		Terre
	Murget		Jardin
	friche		Pré



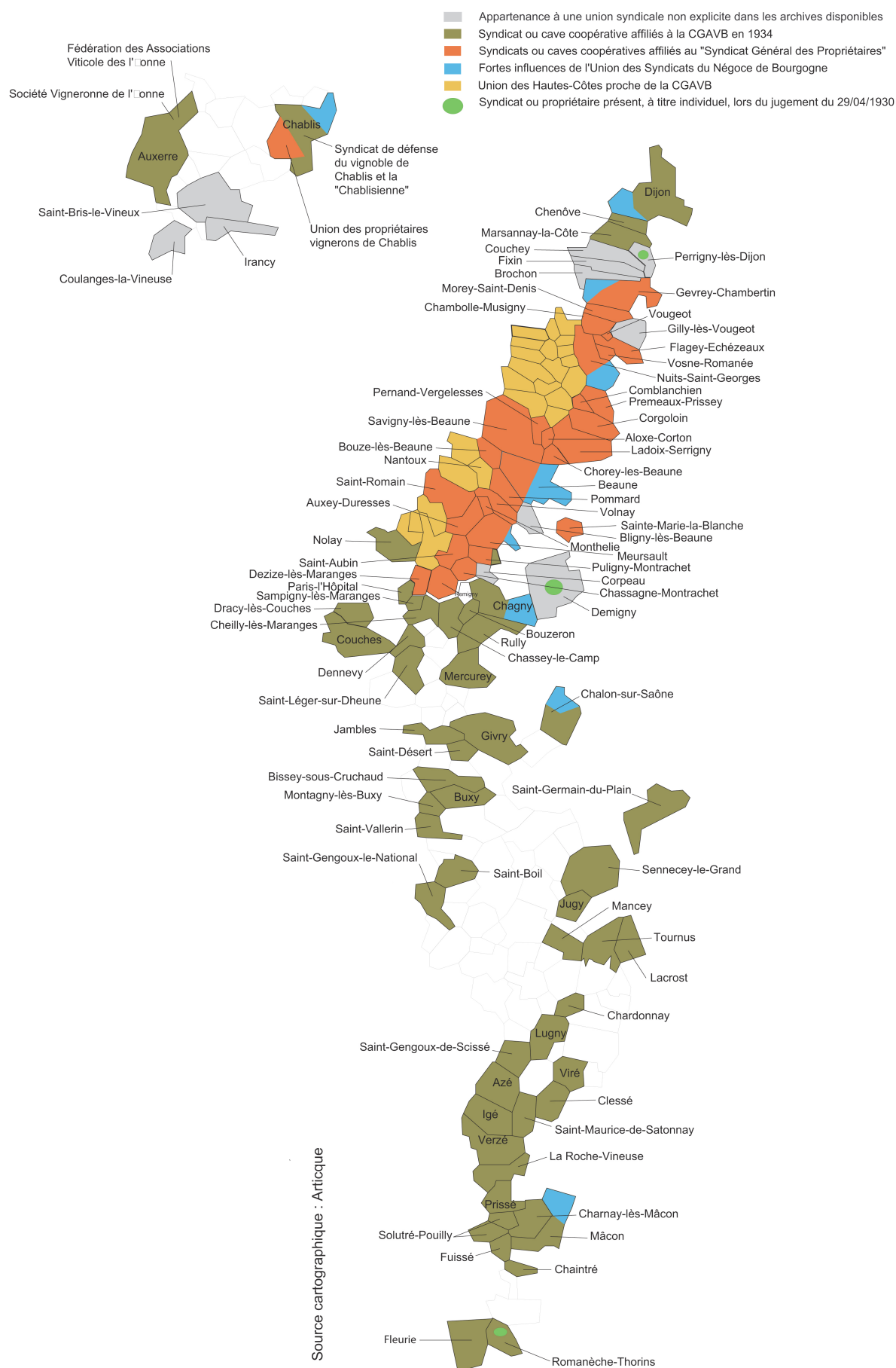


Fig. 6